

## PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau des procédures publiques

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Installation d'une base des opérations de maintenance à Dieppe  
dans le cadre du projet d'installation du parc éolien en mer entre Dieppe et Le Tréport  
- Syndicat Mixte du Port de Dieppe (SMPD) -**

Il est prescrit pour une durée de 30 jours, du mercredi 31 octobre 2018 à 9 heures au jeudi 29 novembre 2018 à 17 heures, une enquête publique relative à l'installation d'une base des opérations de maintenance à Dieppe dans le cadre du projet de parc éolien en mer entre Dieppe et Le Tréport en vue de délivrer au Syndicat Mixte du Port de Dieppe (SMPD) une autorisation environnementale.

Le projet de création d'un parc éolien offshore entre Dieppe et le Tréport porté par le consortium Eoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport, de raccordement de ce parc au réseau public de transport d'électricité par la société RTE, et d'installation d'une base des opérations de maintenance à Dieppe porté par la société SMPD constituent un programme de travaux au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

La préfète de la Seine-Maritime est l'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroule sur le territoire de la commune de Dieppe qui sera le siège de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale est la préfète du département de la Seine-Maritime.

La commission d'enquête est composée de :

M. François GESTIN, directeur de projets industriels, retraité, Président.

M. Loïc LE PERFF, directeur territorial urbanisme à la ville de Rouen, retraité et M. Alain NAVE, ingénieur, retraité.

Le dossier d'enquête, qui comporte notamment une étude d'impact et l'ensemble des avis obligatoires dont l'avis de l'autorité environnementale - conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) est consultable :

- sur le site du registre dématérialisé dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/base-maintenance-dieppe-le-treport>
- à la préfecture de la Seine-Maritime et la sous-préfecture de Dieppe en version dématérialisée, aux horaires d'ouverture du public,
- à la mairie de Dieppe, en version papier et en version dématérialisée sur un poste informatique mis en place dans la commune aux horaires d'ouverture habituels de la mairie ;
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le dossier d'enquête, une étude d'impact, accompagnée des données brutes environnementales utilisées dans l'étude sont mises à la disposition du public sous un format numérique ouvert pour une durée de quinze ans sur le site [projets-environnement.gouv.fr](http://projets-environnement.gouv.fr)

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête reçoivent en personne les observations écrites ou orales, et propositions du public aux jours et heures ci-après à la mairie de Dieppe les :

- Mercredi 31 octobre 2018 de 9h à 12h
- Jeudi 08 novembre 2018 de 9h à 12h
- Mardi 13 novembre 2018 de 14h à 17h
- Samedi 24 novembre 2018 de 9h à 12h
- Jeudi 29 novembre 2018 de 14h à 17h

Les observations et propositions peuvent :

- être consignées sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-numerique.fr/base-maintenance-dieppe-le-treport> ouvert 24h/24, 7j/7.
- être consignées sur le registre d'enquête papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Dieppe.
- être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Dieppe (Parc Jehan-Ango 76200 Dieppe), commune siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse [base-maintenance-dieppe-le-treport@mail.registre-numerique.fr](mailto:base-maintenance-dieppe-le-treport@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations et propositions transmises (par voie postale, électronique ou sur les registres papiers) sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais au siège de l'enquête.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

Des informations relatives au projet peuvent être demandées à Madame Bertille PEROYS, chargée de mission environnement (tél: 02.32.14.47.12) pour le syndicat mixte du Port de Dieppe (SMPD).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Seine-Maritime.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à la mairie de Dieppe, à la préfecture (DCPPAT/BPP), et sur le site internet de la préfecture [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le présent avis est affiché à la porte de la mairie concernée par cette enquête publique et publié sur le site internet de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)) ainsi que sur le site <https://www.registre-numerique.fr/base-maintenance-dieppe-le-treport>

Elles doivent être visibles des voies publiques et être conformes aux dimensions et caractéristiques fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.